

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/53**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	14

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 22 juillet une nouvelle convocation du Conseil Communautaire a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le conseil Communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 18 heures le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI

Présents (12) : Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – Angèle NERI - Joseph OLIVA – Gabriel PASQUALI – Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Ange LAMBERTI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI

Absents (23) : Christiane ALBERTINI – Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL GIUDICELLI – Maria GAROBY – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI – Augustine GARIBALDI – Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – Marjorie PINDUCCI – Frédéric RAO – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Pascale TOTH – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Date de la convocation
22/07/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

**Etude pour l'adaptation et l'optimisation du service public de gestion des déchets.
Recherche de Financements complémentaires**

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

Le Président expose au conseil que la communauté de communes a sollicité et obtenu le soutien financier de 30 000 € de l'ADEME et de l'Office de l'environnement pour la réalisation d'une étude pour l'adaptation et l'optimisation du service public de gestion des déchets dont l'assiette a été fixée à 50 000€ HT.

La communauté de communes a souhaité adapter cette étude au contexte de la gestion des déchets, en prévoyant, outre les prestations prévues au cahier des charges proposé par les co-financeurs, un soutien visant à mettre en place les redevances spéciales et campings et élaborer un règlement de la collecte adapté aux enjeux du territoires : ZAE, Copropriétés.

Il ressort des consultations en cours que le montant à prévoir pour cette mission d'accompagnement, intégrant outre les prestations supplémentaires ci-dessus évoquées, un diagnostic et une cartographie détaillée à l'échelle d'un territoire connaissant un développement urbanistique et démographique certain, avoisine 120 000 € HT.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20210728-2021-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021
Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Il convient par conséquent de solliciter une subvention complémentaire et de porter le plafond de l'assiette retenue de 50 000€ à 120 000 € HT :

Et pouvant être financé de la manière suivante :

Collectivité de Corse (OEC)	55%
ADEME	
Total subventions	66 000 €
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude, TVA comprise	54 000 €
	120 000 €

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- . Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président.
- . Sollicite de porter le plafond de l'assiette retenue de 50 000€ à 120 000 € HT
- . Approuve le projet de plan de financement complémentaire suivant :

Collectivité de Corse (OEC)	55%
ADEME	
Total subventions	66 000 €
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude, TVA comprise	54 000 €
	120 000 €

- . Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA GOLO
Le Président de la Communauté
de Communes Marana-Golo

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210728-2021-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021

Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

